

## Actions du Secrétariat suite aux décisions et recommandations des membres découlant de Vingt- huitième Conférence (2017) du PROE

Point l'ordre du jour (2017)	Ref	Demande des pays/Décisions de la Conférence
6.1: Point sur le renforcement des liens régionaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ se félicite de la décision du Forum des îles de Micronésie en mai 2017 selon laquelle les présidents des Palaos, des États fédérés de Micronésie et de la République des Îles Marshall indiquent être tous d'accord et soutenir l'offre des Îles Marshall d'accueillir l'antenne sous-régionale du PROE à Majuro, dans les Îles Marshall</li> <li>➤ convient que les actions suivantes doivent être fructueusement menées à bien par le Secrétariat avant d'installer un bureau sous-régional à Majuro. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ entreprendre une évaluation détaillée des coûts opérationnels et autres besoins pour l'établissement d'un bureau sous-régional à Majuro.</li> <li>○ identifier une source de financement en évaluant tous les types de ressources disponibles, notamment les aides financières et en nature du gouvernement hôte, les mécanismes de partage des dépenses avec des sources de financement programmatique appropriées provenant d'autres organisations et des fonds validés dans le cadre de projets qui pourraient s'appliquer ;</li> </ul> </li> <li>➤ <b>invite</b> le Directeur général du PROE à informer le Forum des îles de Micronésie des actions menées pour l'installation de l'antenne sous-régionale du PROE à Majuro.</li> </ul>	Voir le point 6.4 de l'ordre du jour : Renforcement des liens régionaux
6.2: Accès au financement pour lutter contre le changement climatique - mises à jour concernant l'accréditation du Fonds d'adaptation (FA), du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend acte</b> des progrès et des initiatives en réserve pour garantir le financement climatique en tant qu'entité accréditée pour les ressources du FA et du FVC ;</li> <li>➤ <b>prend acte</b> de la mise en place d'une Unité de coordination des projets et de son rôle dans le soutien de l'élaboration et la gestion des réserves de projets du PROE, notamment les projets associés au FA et FVC ;</li> <li>➤ <b>prend acte</b> de la clôture du projet « MSP » du FEM et du soutien actuel orienté vers la reconstitution des ressources FEM-7 et l'accès à l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence ; et</li> <li>➤ <b>donne</b> des conseils sur les priorités des Membres pour un soutien amélioré et/ou supplémentaire du Secrétariat dans le cadre de l'accès au financement en matière de lutte contre le changement climatique.</li> </ul>	Voir le point 7.4: Rôle d'entité accréditée du PROE
6.3: Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend acte</b> des progrès des travaux pour la création de l'Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique ;</li> </ul>	Voir le point 7.1: Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique

Point l'ordre du jour (2017)	Ref	Demande des pays/Décisions de la Conférence
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>charge</b> le Secrétariat de poursuivre sa collaboration avec le Comité de direction, et en consultation étroite avec les Membres et les partenaires, et de définir les rôles du PCCC, tout en s'assurant que son fonctionnement complète les mécanismes et l'organisation régionale impliqués ;</li> <li>➤ <b>enjoint</b> le Secrétariat d'élaborer une structure de gouvernance pour examen et un plan d'exploitation, notamment l'implication auprès d'agences privées, qui tiennent compte des considérations budgétaires pour le fonctionnement du PCCC.</li> <li>➤ <b>convient</b> de travailler ensemble à encourager le gouvernement japonais dans la préparation de la 8<sup>e</sup> réunion des Dirigeants des îles du Pacifique (PALM) de 2018 à présenter un exemple d'une construction durable et respectueuse du climat certifiée LEED et d'un dispositif à 100 % solaire pour le PCCC ; et</li> <li>➤ <b>encourage</b> les partenaires de développement et la communauté internationale à soutenir la mise en place de programmes et de partenariats dans les locaux du PCCC.</li> </ul>	
6.5: Conférence sur les océans des Nations Unies : Résultats et prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>salue</b> le rôle de leader et les efforts des Fidji pour leur accueil conjoint de la Conférence ONU-Océans avec la Suède ;</li> <li>➤ <b>prend acte</b>, avec satisfaction, du soutien apporté par la Suède, qui a permis au Secrétariat de soutenir les Membres tout au long du processus de la Conférence ONU-Océans ;</li> <li>➤ <b>salue</b> le soutien logistique fourni par la Mission des Nations Unies aux Fidji et Samoa au PROE pour la Conférence ONU-Océans ;</li> <li>➤ <b>réaffirme</b> notre engagement comme Membres du PROE pour atteindre l'ODD 14 ; et</li> <li>➤ <b>demande</b> que le Secrétariat travaille avec les Membres afin de tenir les engagements que nous avons pris lors de la Conférence</li> </ul>	Voir le point 7.3: Partenariats stratégiques concernant les océans
6.6: FED 11	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend acte</b> du PROE est un bénéficiaire important du financement du FED-11, lequel sera déployé au sein des pays membres, bien que cela ne soit prévu que début 2018;</li> <li>➤ <b>prend acte</b> de l'Objectif 2.1 du FED-11, l'engagement principal du PROE consistera à développer des méthodes visant à limiter les prises accidentelles d'espèces menacées et à améliorer l'état de la biodiversité et la gestion des écosystèmes côtiers;</li> <li>➤ <b>prend acte</b> de l'Objectif 2.2 du FED-11 l'engagement du PROE consistera à mettre en œuvre les composantes prioritaires du programme Cleaner</li> </ul>	Voir le point 7.2: Fonds européen de développement 11

Point l'ordre du jour (2017)	Ref	Demande des pays/Décisions de la Conférence
	<p>Pacific 2025, avec ses partenaires, afin d'optimiser la gestion des déchets et la lutte contre la pollution dans le Pacifique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend acte</b> de l'Objectif 2.2 du FED-11, l'engagement du PROE consistera à mettre en œuvre les composantes prioritaires du programme Cleaner Pacific 2025, avec ses partenaires, afin d'optimiser la gestion des déchets et la lutte contre la pollution dans le Pacifique</li> <li>➤ <b>note</b> que le programme du FED-11 sera mis en œuvre conformément à la politique de recouvrement des coûts du PROE et aux règles de l'UE, et que cela sera reflété dans les futurs rapports</li> <li>➤ <b>accepte</b> de collaborer avec le PROE pour la mise en œuvre de projets dans le cadre du FED-11</li> </ul>	
6.7: Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique (FRDP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend acte</b> des progrès concernant la mise en œuvre du FRDP et l'établissement de mécanismes de gouvernance ; et</li> <li>➤ <b>charge</b> le Secrétariat de jouer un rôle actif dans la gouvernance du PRP et de faire rapport sur ses progrès aux Membres</li> </ul>	Voir le point 6.3: Cadre océanique pour un développement résilient (FRDP)
6.8.1: Partenariats du PROE et du PNUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend acte</b> des progrès et des activités prévues pour la mise en œuvre des priorités stratégiques pour le Bureau de l'ONU environnement dans le Pacifique et du nouveau memorandum d'entente en cours de négociation entre l'ONU environnement et le PROE ; et</li> <li>➤ <b>invite</b> les pays Membres à envoyer des délégations ministérielles à la 3e session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement</li> </ul>	Voir le point 7.3: Partenariats stratégiques concernant les océans
6.8.2 : Le PROE et l'Université de Newcastle	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend note</b> du résumé portant sur le développement d'un partenariat entre le PROE et l'Université de Newcastle en Australie</li> </ul>	<p>En juin 2018, un programme de soutien a été annoncé conjointement pour cinq bourses de doctorat destinées aux ressortissants des îles du Pacifique :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des déchets à l'énergie : Phycoremédiation des eaux usées avec production simultanée d'énergie.</li> <li>2. Les effets de la pollution par les plastiques sur les réseaux alimentaires marins et les implications pour la santé humaine</li> <li>3. Élaboration d'indicateurs communs pour la gouvernance environnementale</li> <li>4. Biorestoration des hydrocarbures des épaves de la Seconde Guerre mondiale</li> <li>5. Outils de surveillance et de modélisation pour l'adaptation écosystémique dans les îles du Pacifique</li> </ol> <p>La date de clôture des candidatures est fixée au 31 juillet 2018.</p> <p>Le recrutement d'un coordinateur doctorant qui sera en poste au PROE et financé par l'UON (University of Newcastle) est en cours.</p>

Point l'ordre du jour (2017)	Ref	Demande des pays/Décisions de la Conférence
6.9: Point sur les préparatifs de la 23 <sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CdP23)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>note</b> les progrès réalisés dans le cadre de la CdP23 ;</li> <li>➤ <b>communiqué</b> au Secrétariat les points de vue ou les suggestions visant à soutenir plus efficacement les préparatifs de la CdP 23, notamment le rôle de la présidence des Fidji ; et</li> <li>➤ <b>invite</b> les partenaires de développement et la communauté internationale à soutenir la participation des Pays insulaires du Pacifique à la CdP23.</li> </ul>	<p>Par l'entremise de l'équipe du CORP, le PROE a contribué aux séances d'information portant sur les cinq domaines prioritaires. Le PROE a pris part à des discussions avec les PIP et l'Alliance des petits États insulaires en développement (AOSIS) concernant tous les domaines dans le cadre de la COP23.</p> <p>Toutefois, une grande partie de ce travail se poursuit en vue de la COP24, de même que le soutien apporté. Le PROE a élaboré le projet « Cadre de coordination CORP-Plus » (One CROP-Plus Coordination Framework) pour la COP 24 de la CCNUCC : du 3 au 14 décembre 2018, à Katowice, en Pologne. Le PROE continuera d'assumer la coordination, en tant que principale organisation de coordination pour le programme de soutien One CROP-Plus pour les États insulaires du Pacifique membres de la CCNUCC, en étroite collaboration avec d'autres organismes CORP.</p> <p>Pour permettre une préparation préliminaire, la stratégie a été élaborée de manière à solliciter la contribution des organismes One CROP Plus.</p> <p>L'atelier des ministres et des négociateurs d'IMPACT prévu du 31 octobre au 2 novembre 2018 constituera un forum important qui permettra de préparer la COP24 et de coordonner les rôles et les responsabilités au sein du groupe One CROP Plus.</p> <p>Le plan de travail pour 2019 dépendra des conclusions de la COP24.</p>
7.1: Projet de Plan de mise en œuvre des performances (PIP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>aborde et entérine</b> le projet de plan de mise en œuvre du Plan de mise en œuvre des performances.</li> </ul>	Voir le point 5.4: Plan de mise en œuvre de la performance
7.2: Plans d'action des Pays et Territoires du PROE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend acte de</b> la responsabilité des pays du Pacifique Membres de mener des plans nationaux et territoriaux ;</li> <li>➤ <b>convient</b> d'impliquer davantage les Membres lors des comptes-rendus de la Conférence du PROE ;</li> <li>➤ <b>convient</b> du plus ample développement de la portée et du contenu des plans d'action dans le PIP 2020-21.</li> </ul>	Voir le point 5.4: Plan de mise en œuvre de la performance
7.3: Révision de la structure de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>reconnait</b> que la logique fonctionnelle qui préside à la révision de la structure organisationnelle est tout à fait conforme au Plan stratégique 2017 – 2026 du PROE ;</li> <li>➤ <b>enjoint</b> le Secrétariat d'informer régulièrement les Membres par le biais du Comité des <i>Friends of the Chair</i> (Amis de la Présidence) de l'exécution du plan;</li> <li>➤ <b>note</b> que la mise en œuvre du plan est soumise à la disponibilité des ressources ; et</li> </ul>	Implémentation et mise à jour des responsables trilatéraux d'Australie et de Nouvelle-Zélande, et de la Troïka des Palaos, de Nioué et de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Point l'ordre du jour (2017)	Ref	Demande des pays/Décisions de la Conférence
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>note également</b> que le soutien financier n'est pas immédiatement disponible dans le budget 2018 – 19.</li> </ul>	
<p>8.1: Modalités de gouvernance des conférences bisannuelles du PROE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>examine et adopte</b> le projet de mandat révisé pour le Conseil exécutif ;</li> <li>➤ <b>note</b> que le mandat de la Troïka du PROE reste à trois ans ;</li> <li>➤ <b>examine</b> si le mandat du Directeur général est conforme aux dispositions bisannuelles de la Conférence du PROE au point 10.1 de l'ordre du jour : Évaluation des résultats du directeur général du PROE ;</li> <li>➤ <b>note</b> que le prochain Conseil exécutif sera composé de la Troïka de Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Nioué ; et de la rotation selon l'ordre alphabétique des Membres de l'Australie pour les Membres métropolitains, des îles Cook pour la Polynésie, des Fidji pour la Mélanésie, des États fédérés de Micronésie pour la Micronésie, et de la France pour les Membres francophones ;</li> <li>➤ <b>note</b> que la première Conférence du Conseil exécutif sera convoquée immédiatement à l'issue de la 28<sup>e</sup> Conférence du PROE tenue le jeudi 21 septembre 2017.</li> </ul>	<p>Conseil d'Administration des 10 et 11 septembre 2018. Mandat de la DG conformes aux dispositions biennales.</p>
<p>8.2: Rapport du Comité d'audit</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>tient compte</b> des activités réalisées dans le cadre de l'audit interne et par le Comité d'audit ; et</li> <li>➤ <b>approuve</b> le rapport et les recommandations du Comité d'audit pour la période entre juillet 2016 et juin 2017.</li> </ul>	<p>Voir le point 5.5: Comptes annuels révisés pour l'exercice 2017 et point 8.1: Rapport du comité d'audit.</p>
<p>9.1: Rapport sur la contribution des Membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend note</b> du rapport ;</li> <li>➤ <b>aborde</b> le problème des contributions des Membres en souffrance ; et</li> <li>➤ <b>s'engage</b> collectivement et individuellement à verser intégralement les contributions actuelles et impayées en 2017.</li> </ul>	<p>Voir le point 9.1: Rapport sur les contributions des Membres et point 9.2: Financement durable</p>
<p>9.2: Financement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>envisage</b> les options concernant l'augmentation de contributions des membres présentées à DT 9.2/Ann.5a-5c. 5(a)-Implications des options pour des augmentations de 10 % ou 20 % ou 30% des contributions des Membres 5(b) - Implications des options pour des augmentations de 10 % ou 20 % ou 30% des contributions des Membres à l'exception des Membres métropolitains 5(c) - Augmentation de la contribution des Membres annuellement pour prendre en compte l'inflation (3%)</li> <li>➤ <b>reconnait</b> la nécessité d'augmenter les contributions principales afin que le Secrétariat puisse produire les résultats convenus dans le Plan stratégique 2017-2026 et dans le Plan de mise en œuvre des performances, notamment la restructuration progressive ;</li> <li>➤ <b>recommande</b> une augmentation de 20 % des contributions des Membres sous</li> </ul>	<p>Voir le point 9.1: Rapport sur les contributions des Membres et point 9.2: Financement durable</p>

Point l'ordre du jour (2017)	Ref	Demande des pays/Décisions de la Conférence
	<p>réserve de la confirmation des capitales, qui commencera à temps pour l'exercice financier 2018 du PROE. Cela n'inclut pas les États-Unis et la France, à noter que la France préfère une recommandation jusqu'à 20 %. Les Tonga examineront la question après leurs élections générales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>accepte</b> d'examiner les contributions des Membres comme point permanent de l'ordre du jour lors de chaque réunion du PROE ;</li> <li>➤ <b>prend acte</b> de l'attribution des contributions impayées des Membres au solde négatif des réserves accumulées ces dernières années (voir DT. 9.2/Ann.6) ;</li> <li>➤ <b>enjoint</b> le Secrétariat de continuer à collaborer avec les pays membres en situation d'arriérés de paiement en vue d'établir des programmes d'échelonnement ;</li> <li>➤ <b>exhorte</b> les Membres à verser leur contribution en temps et en heure ;</li> <li>➤ <b>prend acte</b> de la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts et des frais inhérents au programme</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend acte</b> des efforts du Secrétariat visant à améliorer la situation financière du PROE, notamment la réduction du déficit global, la réduction des pertes de changes en 2016 et les mesures de réduction des coûts (voir DT 9.2/Ann.7 et 8)</li> <li>➤ <b>prend acte</b> des efforts du Secrétariat visant à trouver d'autres bailleurs/partenaires</li> <li>➤ <b>prend acte</b> des efforts du Secrétariat visant à terminer l'examen de la Politique des réserves d'ici décembre 2017.</li> </ul>	<p>Voir le point 5.5 de l'ordre du jour : Comptes annuels révisés pour l'exercice 2017. Les comptes révisés du PROE pour 2017 ont fait état de l'excédent et du total positif des réserves.</p> <p>Voir le point 9.1: Rapport sur les contributions des Membres et point 9.2: Financement durable</p> <p>La révision est terminée et une nouvelle Politique sur les réserves a été approuvée par l'équipe de la haute direction le 13 décembre 2017.</p>
10.1: Évaluation des résultats du directeur général du PROE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>approuve</b> le processus annuel de rendement et perfectionnement (PDP) proposé pour le Directeur général pour la période de septembre 2017 à septembre 2018 et fait savoir que le PDP du Directeur général sera approuvé par le Conseil exécutif en 2018 ;</li> <li>➤ <b>valide</b> la prolongation d'un an du contrat existant du directeur général afin de mieux correspondre aux nouvelles modalités de gouvernance du Secrétariat, ce qui signifie que le contrat prendra fin en décembre 2019 ;</li> <li>➤ <b>demande à ce que la Troika prodigue des conseils</b> sur le calendrier de remaniement du processus annuel de rendement et perfectionnement du DG par rapport au cycle du même processus pour les membres du personnel du Secrétariat, à l'exercice financier et au calendrier de la Conférence du PROE</li> </ul>	Voir le point 8.2: Évaluation des résultats du Directeur général du PROE
10.2: Harmonisation du CORP	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>note</b> l'intention des responsables du CORP de résoudre les problèmes qui</li> </ul>	Voir le point 6.1: Cadre pour un régionalisme du le Pacifique

Point l'ordre du jour (2017)	Ref	Demande des pays/Décisions de la Conférence
	entravent la poursuite de l'harmonisation des rémunérations avant le 3 novembre	
10.3: Nomination des Commissaires aux comptes externes	➤ <b>prend en compte</b> le document et <b>approuve</b> la nomination de KPMG-Fiji afin de vérifier les comptes financiers du PROE pour les exercices financiers 2017 et 2018.	Voir le point 5.5: Comptes annuels révisés pour l'exercice 2017 et point 8.1: Rapport du comité d'audit
12.1.1: L'Année de la Baleine : Conférence sur les Baleines dans un océan en mutation : Conclusions et étapes suivantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend acte</b> du rapport de la Conférence sur les Baleines dans un Océan en mutation ;</li> <li>➤ <b>prend acte</b> du contenu de la Déclaration des Îles du Pacifique sur l'Année de la Baleine et <u>envisage</u> de ratifier la Déclaration si elle n'en est pas déjà signataire ;</li> <li>➤ <b>prend acte</b> des engagements pris par certains membres dans le cadre de l'Engagement volontaire #16006 envers la Conférence des Nations Unies sur les Océans et <b>se penche</b> sur la meilleure manière d'apporter son soutien ; et</li> <li>➤ <b>accepte</b> de contribuer au Plan d'Action en faveur des Baleines et des Dauphins 2018-2022 ainsi qu'à d'autres mécanismes visant à la protection efficace des baleines dans la région des Îles du Pacifique.</li> </ul>	<p>Dont acte pour les 14 signataires de l'Année des îles du Pacifique de la Déclaration des baleines au 31 décembre 2017 de l'Australie, des îles Cook, des Fidji, de la France, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Tokélaou, des Tonga, de Tuvalu et du Royaume-Uni, des États-Unis.</p> <p>Le Secrétariat continuera de travailler avec les Membres et de fournir un soutien visant à promouvoir la conservation et la gestion des baleines dans la région des îles du Pacifique.</p> <p>Un protocole d'entente entre le Secrétariat et Blue Planet Marine (BPM) a appuyé quatre (4) candidats des îles Fidji, Tonga et Cook qui se sont joints à l'expédition à la baleine à bosse de 2017 sur la Grande Barrière de corail. Cette initiative soutiendra la participation des Samoa et de Nioué à l'expédition à la baleine de 2018.</p>
12.1.2: Projet de Plans d'action concernant les espèces marines 2018 – 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend acte du fait</b> que le Pacific Islands Regional Marine Species Programme (Programme régional pour les Espèces marines des Îles du Pacifique) est revu tous les cinq ans et qu'il est désormais en train d'être révisé pour couvrir la période 2018-2022 ;</li> <li>➤ <b>consent</b> à revoir le Programme préliminaire proposé et à communiquer un retour d'information écrit au Secrétariat pour le 31 octobre 2017.</li> </ul>	<p>Le Secrétariat a reçu les commentaires de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie avant la date limite, soit octobre 2017.</p> <p>Le Conseiller pour les Espèces menacées et migratrices finalisera la version préliminaire du Programme pour les Espèces marines, une fois recruté. Le Secrétariat continuera à solliciter les contributions d'autres Membres et finalisera le Programme.</p> <p>La version finale du Programme régional sur les Espèces marines des îles du Pacifique sera soumise pour approbation à la réunion de 2019 du PROE.</p>
12.1.3: Cadre de résilience côtière des Îles du Pacifique – Mise en œuvre d'un changement de paradigme	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend acte</b> du développement et l'importance du Cadre de résilience côtière des Îles du Pacifique servant de référence au renforcement des réponses nationales au changement climatique ;</li> <li>➤ <b>accepte</b> que le cadre constitue un mécanisme crucial visant à soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique ;</li> <li>➤ <b>accepte</b> que le cadre constitue un mécanisme crucial visant à garantir un financement auprès du FVC ainsi que d'autres organismes de financement pertinents ; et</li> <li>➤ <b>prend acte</b> des États-Unis observent un droit de réserve sur les deux derniers points.</li> </ul>	Voir le point 7.4: Rôle d'entité accréditée du PROE

Point l'ordre du jour (2017)	Ref	Demande des pays/Décisions de la Conférence
<p>12.2.1: Mécanisme régional d'appui technique (RTSM, Regional Technical Support Mechanism)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend acte</b> de la <i>Déclaration finale</i> en annexe V ;</li> <li>➤ <b>prend</b> également acte que, selon les Membres participants, l'assistance technique proposée dans le cadre du Programme stratégique pour la Résilience climatique - Suivi dans le Pacifique (Strategic Program for Climate Resilience –Pacific Track (SPCR-PR)) doit être estimée nécessaire pour les Pays insulaires du Pacifique en vue de leur permettre de renforcer leur résilience face au changement climatique et aux risques liés aux catastrophes naturelles, d'accroître les investissements dans le changement climatique en faveur de leurs aspirations en termes de développement, et de permettre un accès simplifié aux fonds pour le changement climatique ;</li> <li>➤ <b>demande</b> que les partenaires de développement soutiennent les pays intégrant le changement climatique et les risques liés aux catastrophes naturelles dans leurs processus, politiques et projets de planification de développement, en adoptant une approche méthodologique et les outils génériques portés à l'essai dans le cadre de ce programme ;</li> <li>➤ <b>recommande</b> que le Secrétariat priorise la durabilité de ce travail d'intégration ainsi que le Mécanisme régional d'appui technique (RTSM) ; et</li> <li>➤ <b>invite</b> les partenaires de développement à proposer une aide technique et financière pour que les outils d'intégration et l'appui au Mécanisme régional d'appui technique se poursuivent, comme le demandent les pays Membres bénéficiant du programme à ce jour.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Secrétariat a pris contact avec divers partenaires de développement pour soutenir le RTSM (Mécanisme régional de soutien technique). Le Japon a indiqué que son programme de soutien au renforcement des capacités par l'intermédiaire du PCCC pourrait être relayé par le RTSM. De même, le centre régional NDC (National Climate Change, Changement climatique national) peut également apporter son soutien via le RTSM</li> <li>➤ Le registre d'experts est toujours actif au sein du PCCC, et le Secrétariat ajoute de nouveaux noms au fur et à mesure de leur disponibilité.</li> </ul>
<p>12.2.2: Informations actualisées du 4<sup>e</sup> Conseil météorologique du Pacifique et de la 2<sup>e</sup> Réunion ministérielle du Pacifique de météorologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>note</b> les résultats du CMP-4 et de la RMPM-2;</li> <li>➤ <b>note</b> l'examen de mi-parcours de la Stratégie météorologique pour les îles du Pacifique 2012-2021 (PIMS) et la Stratégie météorologique pour les îles du Pacifique 2017-2026 révisée;</li> <li>➤ <b>note</b> la nouvelle Feuille de route du Pacifique pour des services climatiques renforcés 2017-2026 (PRSCS);</li> <li>➤ <b>demande</b> au PMPD (Pacific Meteorological Desk Partnership) de poursuivre ses travaux avec les services hydrologiques et météorologiques nationaux ainsi que les partenaires de la région, afin de mettre en œuvre les mesures prévues par le CMP-4, les priorités définies dans la déclaration ministérielle de Honiara, les PIMS révisés et la PRSCS. Les États-Unis réservent leur place dans cette déclaration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le PROE continue de promouvoir les objectifs du CMO-4 et de la Déclaration ministérielle d'Honiara avec les partenaires.</li> <li>➤ La phase 2 du COSPPac (Climate and Ocean Services Program in the Pacific, Programme des services climatologiques et océaniques dans le Pacifique) financé par le DFAT et mis en œuvre par le BoM, le PROE et la CPS a été lancée en juillet 2018. Le projet soutient 4 membres du PMDP.</li> <li>➤ Le PMDP (PROE et OMM) a travaillé sans relâche avec les partenaires et les membres du CMO afin d'élaborer des propositions de projets visant à soutenir la PIMS (Pacific Islands Meteorological strategy), la PRSCS (Pacific Roadmap for Strengthened Climate Services), les objectifs CMO-4 et la Déclaration ministérielle d'Honiara, le soutien financier figurant parmi les principales questions soulevées.</li> </ul>

Point l'ordre du jour (2017)	Ref	Demande des pays/Décisions de la Conférence
		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plusieurs projets sont prévus pour soutenir les SMHN.               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le projet WMO-CREWS mis en œuvre dans la région et le PROE dirigera le projet de systèmes communautaires d'alerte précoce dans 4 pays (République des îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nioué, Palaos)</li> <li>○ Le projet européen Intra-ACP sur les services météorologiques est actuellement en cours d'élaboration en vue de sa mise en œuvre.</li> <li>○ La phase 2 du projet de prévision des services météorologiques financé par le Gouvernement coréen est en cours de négociation.</li> <li>○ Le PMDP et l'UCP ont finalisé un concept de projet dans le cadre du processus d'approbation simplifié du Fonds Vert pour le Climat en vue d'appuyer la PIMS et les objectifs du CMO-4.</li> <li>○ L'OMM et le PNUE travaillent également avec le PMDP sur des projets de systèmes d'alerte précoce pour la région, lesquels seront financés par le Fonds Vert pour le Climat.</li> </ul> </li> <li>➤ Le PMDP maintient son soutien et organise les 6 réunions du groupe d'experts du CMO en vue de faire appliquer les principales recommandations du CMO-4.</li> <li>➤ Mise au point d'un concept de projet dans le cadre du processus d'approbation simplifié du Fonds Vert pour le Climat en vue d'appuyer la PIMS et les objectifs du CMO-4.</li> <li>➤ L'OMM et le PNUE travaillent également avec le PMDP sur des projets de systèmes d'alerte précoce pour la région, lesquels seront financés par le Fonds Vert pour le Climat.</li> <li>➤ Le PMDP maintient son soutien et organise les 6 réunions du groupe d'experts du CMO en vue de faire appliquer les principales recommandations du CMO-4.</li> </ul>
<p>12.2.3: Conclusions des projets actuels du Conseil météorologique du Pacifique/parteneriat du bureau météorologique du Pacifique soutenant les Services météorologiques et hydrologiques nationaux du Pacifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>encourage</b> les Membres <b>à soutenir</b> le développement en cours des services météorologiques et hydrologiques nationaux et les efforts du PROE pour les soutenir en ce sens.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les membres ont soutenu le travail du CMO. Le président du CMO, au nom de ses membres, a adressé une lettre de soutien et a encouragé le dialogue entre les responsables des SMHN et les Autorités nationales désignées en vue d'obtenir le soutien par le PROE et le PNUE pour les projets conceptuels du Fonds Vert pour le Climat.</li> <li>➤ Les SMHN continuent de participer aux activités de renforcement des capacités organisées par le PROE et le PMDP.</li> </ul>
<p>12.3.1: Réalisations, évaluation et héritage du projet océanien pour la gestion des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend note</b> des réalisations du projet PacWaste en matière d'optimisation de la gestion de déchets dangereux dans</li> </ul>	<p>Voir le point 7.2: Fonds européen de développement 11</p>

Point l'ordre du jour (2017)	Ref	Demande des pays/Décisions de la Conférence
dangereux de l'Union européenne/PROE (PacWaste)	<p>le Pacifique, du renforcement de la collaboration régionale et d'une approche « Pacifique pour le Pacifique », conforme à <i>Cleaner Pacific 2025</i> (un Pacifique plus propre) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend note</b> des résultats du suivi axé sur les résultats de l'Union européenne (ROM) et de l'évaluation finale, ainsi que de la date d'échéance au 31 décembre 2017 ; et</li> <li>➤ <b>prend note</b> de l'héritage laissé par le projet PacWaste, par le projet PacWaste Plus financé par le FED 11.</li> </ul>	
12.3.2: Des Océans plus propres pour un Pacifique plus propre	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend acte</b> du progrès réalisé en termes de gestion de déchets et de lutte contre la pollution, une collaboration productive entre le PROE, les pays Membres et d'autres partenaires ;</li> <li>➤ <b>relient</b> que la réussite de ces activités repose sur un engagement solide des pays participants ; et</li> <li>➤ <b>s'engage</b>, en tant que pays Membre du PROE, à agir et à participer pleinement aux interventions en matière de gestion de déchets et de lutte contre la pollution afin d'enrayer la pollution marine à la source.</li> </ul>	Voir le point 10.3.2: <i>Pollution marine</i>
12.3.3: Renforcement durable des Capacités régionales pour une meilleure prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>tient compte</b> du développement des activités de renforcement durable des capacités et du système régional de gestion de déchets ;</li> <li>➤ <b>relient</b> que la réussite de ces activités repose sur un engagement solide des pays participants ;</li> <li>➤ <b>[accepte de s'engager]</b> en tant que pays Membre du PROE, à pleinement participer aux initiatives de renforcement des capacités ; et</li> <li>➤ <b>[accepte de s'engager]</b> en tant que pays Membre du PROE, à désigner des homologues nationaux à qui il incombera de collecter régulièrement des données et de les soumettre au PROE en vue de les intégrer dans une base de données, s'il y a lieu.</li> </ul>	Voir le point 10.3.1: <i>Table ronde pour un Pacifique propre</i>
12.4.1: Directives des Études d'impact sur l'environnement pour le Développement du tourisme côtier dans la Région du Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>entérine</b> la publication des Directives des Études d'impact sur l'environnement pour le Développement du tourisme côtier.</li> </ul>	Travailler avec la SPTO pour intégrer les messages exécutifs de la DG du PROE et du PDG de la SPTO avant la rédaction, la conception et la publication.
12.4.2: Programme de soutien au renforcement de la surveillance environnementale et à la collecte de données environnementales dans le Pacifique dans le cadre des processus d'établissement des rapports et des accords multilatéraux sur l'environnement (AME).	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend acte</b> des résultats obtenus dans le cadre du Programme ACPMEA2 et</li> <li>➤ <b>approuve</b> la portée et les priorités de la phase III du projet ACPMEA.</li> </ul>	Voir le point 10.4.1: <i>Projet INFORM</i>
12.5: Examen et approbation de la proposition de Programme de travail et de budget 2018-2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>tient compte et approuve</b> le Programme de travail proposé et le budget équivalent à <b>28 998 044 USD</b> pour 2018 ainsi que les projections du Programme</li> </ul>	Voir le point 10.5 Examen et approbation du budget supplémentaire pour 2019 et des projets en cours

Point l'ordre du jour (2017)	Ref	Demande des pays/Décisions de la Conférence
	de travail et le budget équivalent à <b>29 721 842 USD</b> pour 2019.	
13.1: Nécessité d'une interdiction portant sur l'amiante dans la région du Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend acte</b> des informations figurant dans le présent document .</li> <li>➤ <b>valide</b> les initiatives prises par les pays en vue d'interdire ou de restreindre l'importation, la réutilisation et la revente de produits et de déchets contenant de l'amiante, à l'exception de l'importation à des fins d'élimination sécurisée</li> <li>➤ <b>exhorte</b> le Secrétariat à travailler en étroite collaboration avec les pays et territoires du Pacifique afin d'interdire ou de restreindre l'importation, la réutilisation ou la revente des produits et de déchets contenant de l'amiante. Cleaner Pacific 2025 et PacWaste Plus permettront la mise en œuvre de ce programme.</li> </ul>	Les travaux de suivi portant sur l'amiante seront entrepris par PacWaste Plus, donc actuellement en attente. Voir le point 7.2: Fonds européen de développement 11
13.2: Appel à l'action des Membres du PROE sur les microbilles en plastique	➤ <b>approuve</b> l'appel à l'action des Membres du PROE sur les microbilles en plastique, tel qu'amendé	L'appel à l'action sur les microbilles a été supplanté par le programme plus vaste de prévention de la pollution plastique marine - qui couvre toutes les sources, et pas seulement les microbilles. Voir le point 10.3.2: <i>Pollution marine</i>
14.1: Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique – Point sur la Gouvernance et le Financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>prend en acte</b> du processus suivi pour le développement des recommandations aux Dirigeants sur le Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique ; et</li> <li>➤ <b>confirme</b> avoir compris les décisions des dirigeants quant au Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, et il exprime son soutien pour une mise en œuvre efficace.</li> </ul>	Le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique a été informé. Voir le point 6.1: Cadre pour un régionalisme du le Pacifique  Voir le point 6.2: Mis en œuvre des décisions du Forum des îles du Pacifique et des dirigeants des PÉID
14.2: Révision de la Charte du CORP	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>examine</b> la Charte révisée du CORP ;</li> <li>➤ <b>confirme</b> l'intégration du PROE comme membre actuel du CORP ;</li> <li>➤ <b>approuve</b> les réunions des agences du CORP réunissant les présidents du Conseil de gouvernance, afin de renforcer l'ensemble de la gouvernance du CORP, ainsi que la fréquence adaptée des réunions ;</li> <li>➤ <b>demande</b> au Secrétariat de discuter avec d'autres présidents du CORP du niveau de ressources nécessaire à déployer pour la mise en œuvre des priorités des dirigeants.</li> </ul>	The Pacific Islands Forum Secretariat have been informed.  Voir le point 6.1: Cadre pour un régionalisme du le Pacifique
14.3: Compte rendu des réunions des directeurs des organisations membres du CORP	➤ <b>prend note</b> des mises à jours présentées par le Directeur général du PROE sur les réunions des directeurs des organisations membres du CORP tenues en 2017	Voir le point 6.1: Cadre pour un régionalisme du le Pacifique et point 6.2: Mis en œuvre des décisions du Forum des îles du Pacifique et des dirigeants des PÉID